

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

MAIRIE DE SAINT PERE EN RETZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 juin 2018.

ETAIENT PRESENTS :

M. AUDELIN J.P., M. RICOUL G., Mme VALLEE G., Mme MERLET C., Mme MELLERIN N., Mme GUITTENY L., M. EVAIN P., Adjoints, Mme MONNIER M., M. BOUYER J.P., Mme LERAY A., M. LANDAIS M., M. MICHOU E., Mme LEDUC S., M. MELLERIN T., Mme BERTHEBAUD E., Mme RONDINEAU C., M. QUELEN C., M. GUITTONNEAU J.Y., Mme TOUCANNE J., Mme LUCAS B., M. DURAND C. Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

M. LOREAU Y. donne pouvoir à M ; MICHOU E., Mme COTTAIS A. donne pouvoir à M. EVAIN P., M. PORCHER M. donne pouvoir à M. MELLERIN T., Mme GROLLIER A. donne pouvoir à Mme MONNIER M., M. GAUTIER S. donne pouvoir à Mme VALLEE G., M. HERITEAU M. donne pouvoir à Mme TOUCANNE J.

SECRETAIRE :

Mme BERTHEBAUD Elisabeth.

Délib. : 2018/8.8.6/045

OBJET : PARC NATUREL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la région des pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu, afin de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

A l'échelle de l'Estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

L'association Estuarium a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées, avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un parc. Cette mission bénéficie du financement de la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- confirmer son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet, notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du parc.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre AUDELIN

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401879-20180625-2018886045-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 27-06-2018

Publication le : 27-06-2018

